

Département des Pyrénées-Atlantiques

DE LA COMMUNE DE MONTARDON

NOMBRE DE MEMBRES		
afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	17
Date de convocation		
5 novembre 2019		

Séance du 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Anne-Marie FOURCADE, Maire.

Présents : Mmes et Mrs A.M FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, R COUDURE, C. HIALE-GUILHAMOU, A. POUBLAN, N. DRAESCHER, T. GADOU, M.F LAVALLEE, F. GOMMY, M.H BEAUSSIER, M. BLAZQUEZ, J. POUBLAN, V. BERGES, E. PEDARRIEU, C. MARTINAT, M. TIRCAZES.

Absents excusés S. PIZEL (procuration à R.COUDURE), S. BAUDY, I. PELFIGUES.

N°2019/41

F. GOMMY a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés a remis à chaque commune le dossier de zonage pluvial comprenant notamment le rapport de présentation et le plan de zonage.

Considérant l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de révision du zonage d'assainissement et le projet de zonage pluvial pour les communes de Caubios-Loos, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon et Serres-Castet ont fait l'objet d'une enquête publique.

Considérant l'article R 123-3 du Code de l'Environnement,

Considérant l'arrêté n°2019-01 du Président du Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés du 29 juillet 2019, une enquête publique a été organisée par le Syndicat pour le compte des communes. Elle s'est déroulée du 03 septembre 2019 au 04 octobre 2019.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et a émis un avis favorable au projet de zonage des eaux pluviales. Il convient maintenant de l'approuver.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le zonage des eaux pluviales,

CHARGE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

CHARGE Madame le Maire de sa transmission à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques et de sa publication

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/11/2019

Le Maire

Anne-Marie FOURCADE

